

Municipalité La Rédemption.

Mardi le 6 juin 2023 se tenait à 19h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance extraordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, monsieur le Maire Simon-Yvan Caron et Chantal Tremblay, directrice générale, à titre de secrétaire.

Les conseillers et conseillères qui sont présents :

Marcel L'Italien : présent
Manon Dubé : présente
Nathalie Soucy : présente
Raynald Bérubé : présent
Germain Picard : présent
Myriam Morissette : présente

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par Chantal Tremblay, directrice générale, afin qu'une session extraordinaire du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des séances du conseil mardi le 6 juin 2023 à 19h00 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation par les membres du Conseil municipal de l'avis de convocation;
3. Adjudication de contrat pour les travaux de réfection de voirie de la route Melucq;
4. Adjudication de contrat pour la surveillance des travaux de réfection de voirie de la route Melucq;
5. Adjudication de contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux – Projet de réfection de voirie de la route Melucq;
6. Résolution pour le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'infrastructures Municipales pour les Aînés (Prima);
7. Période de question;
8. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur le maire souhaite la bienvenue. Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente séance.

2. Constatation par les membres du conseil municipal de l'avis de convocation

Le Conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément au règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal et dans le délai prévu à l'article 156 du Code municipal (L.R.Q. c.C-27.1)

3. **Adjudication de contrat pour les travaux de réfection de voirie de la route Melucq**
Résolution #23-06-95

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel d'offres (#9005-20-01) et à l'ouverture des soumissions le 28 mai 2023, la municipalité de La Rédemption a reçu deux (2) soumissions pour son projet de travaux de réfection de voirie de la route Melucq;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a été effectuée par la firme Aqua Ingénium;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions reçues étaient conformes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de « Construction R.J. Bérubé Inc.», au montant de 3 377 227.94\$ taxes incluses, est la plus basse soumission conforme reçue;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Raynald Bérubé, appuyé par madame Myriam Morissette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de La Rédemption confirme l'**adjudication du contrat à « Construction R J. Bérubé Inc »** relativement à la réalisation de travaux de réfection de la route Melucq et ce, pour un montant de 3 377 227.94\$ taxes incluses, selon les termes et conditions des plans et devis et de la soumission déposée, et sous réserves des conditions suivantes:

- **QUE** les travaux effectués seront payés selon les prix du bordereau de soumission du plus bas soumissionnaire conforme, et selon les termes et conditions des plans et devis;

QUE le maire ou maire suppléant et le directeur général ou directrice générale adjointe sont autorisés par le conseil à signer les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

4. **Adjudication de contrat pour la surveillance des travaux de réfection de voirie de la route Melucq**
Résolution #23-06-96

Proposé par monsieur Germain Picard
Appuyé par madame Myriam Morissette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption confirme l'**adjudication du contrat à Aqua Ingénium** relativement à la **surveillance des travaux de réfection de voirie de la route Melucq** tel que décrit à l'offre de service du 22 mars 2023 et ce, pour un coût de 68 838\$ taxes en sus.

5. **Adjudication de contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux – Projet de réfection de voirie de la route Melucq**
Résolution #23-06-97

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel d'offres sur invitation du 24 avril 2023 et à l'ouverture des soumissions le 19 mai 2023, la municipalité de La Rédemption a reçu une (1) soumission pour le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec le projet de travaux de réfection de voirie de la route Melucq;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue, soit celle du Laboratoire LER Inc., était conforme aux exigences de l'appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Marcel L'Italien
Appuyé par monsieur Germain Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption confirme l'adjudication du contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec le projet de réfection de voirie de la route Melucq au Laboratoire LER Inc. et ce, au coût de 56 102.34\$ taxes incluses;

QUE la directrice générale ou directrice générale adjointe sont autorisées à signer les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

6. **Résolution pour le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'infrastructures Municipales pour les Aînés (Prima) – Projet " Viens au Parc!"**
Résolution #23-06-98

Proposé par madame Manon Dubé
Appuyé par madame Myriam Morissette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption autorise le dépôt d'une **demande d'aide financière au programme PRIMA pour le projet " Viens au Parc"**;

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la municipalité autorise la directrice générale ou directrice générale adjointe à signer la demande d'aide financière au programme PRIMA pour et au nom de la municipalité de La Rédemption.

7. Période de questions

Aucune question.

**8. Levée de la séance
Résolution #23-06-99**

Il est proposé par madame Manon Dubé, appuyé par Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité de levée la séance à 19h14.

Simon-Yvan Caron, maire

Chantal Tremblay, directrice générale

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire